Conditions générales de vente WELLINSPORT

En vigueur au 22/05/2025

Désignation

WELLINSPORT est un organisme de formation professionnelle déclaré auprès de la DREETS sous le numéro 75400219840 et dont le siège social est situé au 184 chemin de Martichot - 40510 SEIGNOSSE. WELLINSPORT conçoit, organise et dispense des formations professionnelles et des prestations d'accompagnement à destination de différents publics, en présentiel ou à distance, seul ou en partenariat, sur tout le territoire français.

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), les termes suivants sont définis comme suit :

- Client : toute personne physique ou morale (entreprise, administration, particulier, etc.) commandant une prestation de formation ou d'accompagnement auprès de WELLINSPORT.
- Bénéficiaire : la personne physique qui suit la prestation commandée.
- Formations interentreprises : formations réunissant des bénéficiaires issus de différentes entités.
- Formations intra-entreprise : formations sur mesure pour un seul client.
- OPCO : Opérateurs de compétences chargés du financement de la formation professionnelle.

Objet

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle ou d'accompagnement proposées par WELLINSPORT. La commande d'une prestation implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document émis par le Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.

Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxes (TVA non applicable – article 261.4.4 a du CGI, sauf mention contraire).

Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention ou du devis,
- 50 % à la fin de la prestation.

Toute somme non réglée à l'échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard d'un montant équivalent à une fois et demie le taux d'intérêt légal. WELLINSPORT se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations jusqu'à complet paiement.

Financement par un OPCO :

Le Client est responsable de la demande de prise en charge. L'accord de financement doit être transmis à WELLINSPORT avant le démarrage de la prestation. En cas de refus, retard ou de prise en charge partielle, le solde non financé est facturé au Client. À défaut d'accord écrit à J-1, la totalité de la prestation peut être facturée au Client.

Dédit, remplacement, annulation et interruption

1. Dédit et remplacement du bénéficiaire

Jusqu'à 7 jours ouvrables avant la prestation, le Client peut :

- Reporter l'inscription du bénéficiaire à une session ultérieure,
- Ou le remplacer par une autre personne aux compétences et besoins équivalents (avec accord préalable de WELLINSPORT et le cas échéant de l'OPCO).

2. Annulation ou absence

Toute prestation commencée est due en totalité. En cas d'annulation :

- Plus de 7 jours ouvrables avant le début : aucune pénalité.
- Moins de 7 jours ouvrables : 100 % du prix est facturé.

L'absence ou l'interruption de la formation ne donne lieu à aucun remboursement. Les jours non suivis restent à la charge du Client et ne peuvent être imputés sur un budget OPCO.

L'annulation ou le report doit être formalisé par écrit.

Devis, convention et attestation
Toute demande fait l'objet d'un devis et/ou d'une convention de formation. Le devis ou la convention doit être retourné signé, daté et revêtu de la mention « Bon pour accord ».
À l'issue de la prestation, une attestation de formation ou de présence est remise au bénéficiaire et, sur demande, au Client ou à l'OPCO.

Obligations – Responsabilité – Force majeure
WELLINSPORT s'engage à mobiliser les moyens nécessaires à la bonne exécution de la formation. Il s'agit d'une obligation de moyens, non de résultat.
WELLINSPORT ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution due à un cas de force majeure : grève, maladie, crise sanitaire, interruption de transport, catastrophe naturelle, panne informatique, etc.

Propriété intellectuelle
Les supports, contenus et méthodes pédagogiques, quel qu'en soit le support (papier, numérique, oral), sont la propriété exclusive de WELLINSPORT. Toute reproduction, représentation ou diffusion, totale ou partielle, sans autorisation préalable, est interdite.

Modifications des contenus
Les contenus de formation peuvent être adaptés par les intervenants selon le niveau des participants, la dynamique du groupe ou les évolutions pédagogiques nécessaires.

Confidentialité
Les informations échangées entre les parties avant, pendant ou après la formation sont confidentielles. WELLINSPORT s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles ou professionnelles des bénéficiaires et clients à des tiers, sauf obligations légales ou contractuelles.
Le Client autorise WELLINSPORT à le citer parmi ses références, sauf avis contraire explicite.

Données personnelles (RGPD)
WELLINSPORT collecte les données personnelles strictement nécessaires au suivi des formations et à leur évaluation. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de 2 ans et sont accessibles à tout moment sur demande. Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, conformément à la loi n°78-17 et au RGPD.

Droit applicable – Juridiction compétente
Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, un règlement amiable sera recherché. À défaut, le tribunal compétent du siège social de WELLINSPORT sera seul compétent.